sus dits « chromos » qu'on a lancés il y a quelques saisons déjà. Ces étoffes sont en rayures et carreaux divers, à filets étroits ; bleus et rouges, le plus souvent. La gamme des nuances est plus étendue dans les doublures pointillées, mais on produit peu de ces dernières. On cherche plutôt à faire des chines qui sont comme poudrés de blanc. A cet effet, on essaie, dans des chines chaîne noire, d'employer de la trame contenant du coton mêlé à la laine en filature et qu'on réserve en blanc à la teinture.

La doublure en pur coton est assez bien suivie. Les tissages de cotonnades sont toujours très occupés. Le travail de nuit est très actif, pour le velours de coton.

Dans le commerce de laines, la situation a peu changé depuis huit jours. Les prévisions concernant la hausse se réalisent de plus en plus ; les détenteurs se montrent plus difficiles et la consommation opère assez bien.

Au terme, on a ouvert lundi, à 5.10 et on clôture aujourd'hui à 5.15 sur presque tous les mois. On fait 5.125 sur octobre, novembre et décembre. On a traité 300.000 kilos pendant la semaine.

Comme la faveur du cardé en fabrique semble plus prononcée, il y a actuellement un assez bon courant d'affaires en blousses, à prix bien tenus. Les déchets suivent le même mouvement que la blousse.

(Reproduction interdite.)

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

CONVOCATIONS

Canton Ouest. — Bureau de la rue Brézin. — Dimanche, 17 courant, à midi précis, estaminet M. Emile Deschamps, Place d'Amiens, réunion du Comité de la section ; très urgent.

Canton Nord. — Bureau du boulevard d'Halluin. — Lundi 18 courant, à huit heures et demie du soir, chez M. Fleury Huleux, rue de la Barbed-Or, réunion du Comité de la section ; questions diverses ; urgent.

LAIT STÉRILISÉ « Belle Étoile ». — Seul dépôt à Roubaix, 13, rue du Bois. On porte à domicile. Téléphone 66 4. 4577-2

LUMINOL *savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.*

Chronique Locale

ROUBAIX

NOS SERVICES POSTAUX EN 1903

Bureau central

Pour la première fois, depuis bon nombre d'années, nous avons à constater une diminution dans le produit de notre bureau central des postes. Ce bureau qui accusait, il y a un an à pareille époque, une augmentation de 75.833 fr. 70, en 1901 une augmentation de 12.997 fr. 29 et même, au 1900, malgré la crise commerciale, une augmentation de plus de 100 francs, a subi, l'année dernière, une diminution de produit de 16.645 fr. 56. Il en a été de même du reste pour le bureau de la Fosse-aux-Chênes, qui subit une légère diminution de 408 francs. Seul, celui de Sainte-Elisabeth accuse une augmentation qui s'élève à 4.818 fr. 62, augmentation malheureusement, malheureusement, pour compenser les pertes des deux autres bureaux. De ce fait, le produit total des trois bureaux n'est que de 1 million 278.887 fr. 56, alors qu'il était, en 1902, de 1.291.125 fr. 78. Il y a donc eu, pour l'ensemble de nos services postaux, une diminution de produit de 12.238 fr. 22, alors que l'an dernier, l'augmentation s'élevait à la coquette somme de 88.590 fr. 10.

Voici le détail des opérations du bureau central:

Poste. — Il a été expédié, chaque jour, une moyenne de 28.833 objets de correspondance, soit 10.524.045 dans l'année et il en a été reçu une moyenne de 29.923, soit pendant l'année 10.921.895. Il est donc passé par le bureau 21.445.940 objets de correspondance de toute nature en 1903.

Le bureau a émis 59.214 mandats français, dont le montant était de 2 402.397 fr. 06 ; 8.185 mandats internationaux pour la somme de 371.716 fr. 73 et 16.331 bons de poste pour la somme de 163.000 fr. Le droit perçu sur les mandats français s'est élevé à 13.251 fr. 95, celui perçu sur les mandats internationaux à 4.114 fr. 80 et celui perçu sur les bons de poste à 885.60. La vente des timbres a produit la somme de 636.997 francs et celle des timbres de quittance, 34.100 fr. 50.

Il a été payé 48.593 mandats français dont le montant s'élevait à 1.919.571 fr. 77 ; 5.521 mandats internationaux pour une somme de 281.317 fr. 23 et 5.327 bons de poste pour une somme de 43.183 fr. Il a été déposé au guichet 164.470 objets chargés ou recommandés.

Caisse d'épargne. — Le nombre des livrets demandés a été de 658. Les déposants ont versé 487.797 fr. 71 et ont retiré 481.234 fr. 94.

1692 versements ont été faits à la Caisse des retraites.

Télégraphe. — Le bureau central a expédié 118.651 télégrammes et en a reçu 139.445, plus 71.910 en transit. Dans ces chiffres ne sont pas compris les télégrammes officiels et de presse.

L'ancienne bibliothèque. — Dans un récent article sur la Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, écrit d'après le dernier rapport imprimé de l'honorable administrateur de l'Ecole, une confusion a pu se produire dans l'esprit de quelques-uns de nos lecteurs : L'ancienne bibliothèque communale a été cédée à l'Etat par la convention du 28 novembre 1882 : mais, si la *cession* date bien de 1883, le transfert des livres de l'Hôtel-de-Ville à l'Ecole n'a été effectué qu'en 1890. Et, jusqu'au 14 juillet de cette année 1890, la bibliothèque n'a pas cessé, en fait, d'être communale, régie par la Ville et administrée par le regretté et savant archiviste M. Leuridan. Il importe à la vérité d'établir cette distinction

De plus, nous tenons de bonne source que l'apport de l'ancien fonds — communal — à l'actuelle bibliothèque (qui compte aujourd'hui tout près de 12.000 volumes) était beaucoup plus considérable que la moitié environ de ce total. En réalité, Roubaix a cédé à l'Etat *neuf mille deux volumes* dont décharge fut donnée, en juillet 1890, à l'archiviste de la Ville. Ces 9.002 volumes étaient bien inventoriés, ainsi que le dit, du reste, M. Champier. De vieux Roubaisiens protestent aussi que les ouvrages étaient complets et estiment qu'il n'en est pas d'inutiles. Nous leur donnons acte bien volontiers de ces observations, pour notre part, du moins. De même en ce qui concerne la collection numismatique qui était, nous affirme-t-on, parfaitement classée et sériée.

De ce qui précède, il résulterait donc que le désordre et le mauvais état, que constate le rapport de l'honorable administrateur, se seraient produits après 1890, c'est-à-dire non seulement après la cession à l'Etat, mais après le transfert dans le bâtiment de l'Ecole.

Cela dit, notre information serait encore incomplète si, une fois de plus, nous ne rendions hommage aux consciencieux efforts que la Ville a consacrés de 1856 à 1890 à fonder et à développer sa bibliothèque avec le concours d'un archiviste eminent, qui savait employer judicieusement les modestes ressources budgétaires dont il disposait. — X. F.

La Mutualité maternelle roubaisienne a pour but, on le sait, de donner aux sociétaires, lorsqu'elles deviendront mères, une indemnité suffisante pour qu'elles puissent s'abstenir de travailler pendant quatre semaines et pour se soigner et donner à leur enfant les soins qu'il réclame pendant les premières semaines qui suivent la naissance. (Article premier des statuts.)

Ce but a été compris par nos concitoyens et déjà nous avons public une liste de souscription s'élevant à dix mille francs. Nous donnons aujourd'hui une seconde liste :

MM. Leon Allart et Cie, 1.000 francs ; Cavrois Mahieu et fils, 1.000 francs ; Pierre Destombes, 500 francs ; Henri Ternynck et fils, 1.000 francs ; Eloy Duvillier, 1.000 francs ; Anonyme, 200 francs ; Joseph Pollet, 500 francs ; César Pollet, 500 francs ; Masurel fils, 1.000 francs ; Ernoult Boyart frères, 200 francs ; G. Masurel-Leclercq, 200 francs.

La souscription s'élève donc à ce jour à dix-sept mille cent francs.

Les souscriptions et dons peuvent être adressés à M. Joseph Wilems, président du Comité d'initiative, 47, rue de la Fosse-aux-Chênes, Roubaix.

UN « COMITÉ D'ENTENTE DES SYNDICATS ROUBAISIENS » vient de faire distribuer une circulaire dont voici, à titre de document, les passages principaux :

AUX TRAVAILLEURS ROUBAISIENS

Camarades,

Conscients de leur devoir, de leurs droits et de la responsabilité qui pèse sur eux dans la lutte économique et syndicale des travailleurs, les syndicats et sections ci-dessous ont pris l'initiative de se constituer en Comité d'entente.

Ce Comité est ouvert à tous les syndicats vraiment indépendants ne subissant aucun joug, ne faisant aucune politique en subissant un contrôle incompatible avec la dignité des travailleurs.

Nous sommes de ceux qui pensent que la société économique qui — sous la poussée incessante du progrès — se transforme chaque jour, doit davantage s'adapter aux nécessités de la classe ouvrière au lieu d'être le privilège d'une seule classe — infime minorité — qui, bien souvent de pour de bons les pr fits, de toutes ses joies, nous traite en ennemis quand nous réclamons (non le sait elle), mais de quoi vivre et exver honnêtement nos familles.

Il n'est pas un esprit éclairé qui ne comprenne qu'il est impossible aux travailleurs de rester indifférents à cette manière de pour de bons besoins.

Il n'est pas un homme de cœur qui ne désapprouve les luttes ouvrières qui malheureusement douloureusement nos souffrances et nos misères.

Certes nous ne sommes pas, nos, maîtres responsables, mais nous disons qu'il y a incompatibilité absolue entre eux et nous et qu'il n'est pas besoin de tant de souffrances et de misères pour qu'ils aient, eux, beaucoup de joies.

Nous prétendons qu'il faut que la société s'adapte à nos besoins, mais cet adaptation ne se fera que par l'union de tous les travailleurs sur le terrain syndical.

C'est à cette entente, à cette union que nous voulons travailler ; et c'est pourquoi le Comité a pris la résolution de laisser, à chaque syndicat adhérent, son autonomie absolue, c'est-à-dire que son action, sa tactique ne sera ni syndiste, ni révolutionnaire, mais qu'il se bornera exclusivement à la propagande syndicale.

Cette propagande, nous la ferons par le journal, les brochures, les réunions publiques et contradictoires, l'Université populaire, où nous verrons si vraiment ceux qui se proclament les éducateurs, les amis, les défenseurs de la classe ouvrière, sauront et voudront nous aider dans cette œuvre d'éducation.

. . . . . .

Notre intérêt à tous, nous commande de nous unir, d'aller grossir les rangs des organisations syndicales, car — malheureusement les faits sont là — le passé nous prouve que nous n'aurons à l'avenir que ce que nous saurons exiger par l'union, la force de notre organisation.

Ce n'est pas nous, les travailleurs, qui ne demandons qu'à vivre en travaillant, qui avons créé cette impasse sans issue, contre laquelle viennent se briser toutes les arguties de la classe capitaliste, désireuse de perpétuer indéfiniment une situation aussi profitable à ses intérêts. Non ! ce n'est pas nous, mais bien ceux qui, par son avarice contumacie, bloque sur l'accroissement de nos salaires, avilissement qu'elle nous impose par force, au-delà de toute limite permise au bon sens, a réduit, accule à une misère atroce, des milliers et des milliers d'êtres humains ayant cependant un droit imprescriptible à l'existence.

Nous prétendons, nous, que ces souffrances, ces misères peuvent et doivent disparaître et c'est dans le *parti du Travail, dont le Congrès de Montpellier a posé le principe*, que nous puiserons la force, l'énergie de les supprimer.

Mais pour que ce parti du travail soit puissant, pour que son action soit efficace, il a besoin de toutes les volontés, de toutes les énergies prolétariennes et nous avons la conviction que ce n'est pas en vain que nous nous adressons au bon sens des travailleurs roubaisiens pour nous aider à lui donner toute la force qu'il doit avoir.

Trop longtemps, la Charité — toujours intéressée et humiliante — nous a courbés sous son joug, nous a fait ses esclaves, nous lui crions arrière, la pitié est un mensonge, car nous, *nous voulons que la solidarité de tous les êtres humains dans les besoins de l'existence, soit enfin réalité.*

Pour cela, camarades, tous au syndicat avec la conviction d'y faire votre devoir, tout votre devoir, sans provocations inutiles, mais aussi et surtout sans faiblesse, là est le salut, là est le devoir de tous auquel nul d'entre nous, sans de boir à sa propre dignité, ne peut et ne doit se soustraire.

Vive l'entente syndicale de tous les travailleurs roubaisiens !

Le Comité d'Entente des Syndicats roubaisiens. — (Siège social chez M. Descrouet, 172, rue d'Alma.)

Syndicats adhérents. L'Union Ouvrière du Tissage, 8, rue du Pile ; — Ouvriers Peignerons, 95, rue Archimède ; — Ouvriers du Peignage, 79, rue Archimède ; — Mécaniciens et parties similaires, 44, rue Voltaire ; — Ouvriers typographes, 81, rue du Fontenoy ; — Chaudronniers en cuivre, 85, rue du Collège ; — Les Cuirs et peaux, 77, rue de Sébastopol ; — Teinturiers-Apprêteurs, 38, rue de Sébastopol ; — Ouvriers mouleurs, Grande-Rue ; — Chaudronniers en fer, 30, rue de Tourcoing ; — Employés de tramways, 85, rue du Collège ; — Charpentiers-menuisiers, 159, rue des Arts ; — Ferblantiers-zinqueurs, 14, rue de Sébastopol ; — Ouvriers fileurs et piqueurs, 172, rue d'Alma ; — Chambre syndicale ouvrière textile à « La Paix », boulevard de Belfort.

Le ton et la forme de cette circulaire laissent clairement entrevoir les intentions de ses auteurs. Elle est le digne pendant et la conclusion attendue de l'appel lancé il y a quelques jours par le parti collectiviste révolutionnaire.

Nous l'avons déjà dit plusieurs fois, mais nous croyons de notre devoir de le répéter à nouveau. On veut, en vue des élections municipales, provoquer ici un mouvement de grève générale et violente. Les travailleurs roubaisiens ont trop de bon sens et de sagesse pour écouter les avis des politiciens. Ils repousseront énergiquement les offres de service intéressées qui leur sont faites et soutiendront leurs revendications avec une fermeté calme et raisonnée : c'est d'ailleurs le meilleur moyen de les faire triompher.

LES FOURNEAUX ÉCONOMIQUES. — La Mairie nous communique la note suivante :

Il est rappelé aux personnes qui désirent offrir des aliments aux indigents, que M. le Receveur municipal est chargé de délivrer des bons aux prix suivants : Viande (100 grammes), 0.10 ; bouillon ou soupe (un litre), 0.05 ; légumes (un demi-litre), 0.05 ; harengs et œufs (la pièce), 0.05.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — MM. les contribuables sont informés que les rôles relatifs aux droits de visite chez les pharmaciens, droits d'inspection des fabriques d'eaux minérales, poids et mesures (role supplementaire) sont déposés chez MM. les percepteurs.

UNE CONFÉRENCE ANGLAISE AU CERCLE POLYGLOTTE. — Un public très nombreux se pressait, samedi soir, dans l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, pour entendre une conférence anglaise donnée sous les auspices du *Cercle Polyglotte*. Le conférencier, M. C. H. Bellamy, membre de la Société Royale de Géographie d'Angleterre, n'est pas un inconnu à Roubaix. L'an dernier déjà, nous avons eu le plaisir de l'entendre et de l'apprécier dans une circonstance semblable. Cette fois, M. Bellamy avait choisi pour sujet : « Une excursion dans le pays de Cornwall et dans les îles de Scilly. »

Présenté en termes élogieux par M. G. Duhamel, le sympathique président du *Cercle Polyglotte*, M. Bellamy a immédiatement développé son sujet dans un style élégant qui a été un véritable régal pour ses auditeurs. A l'aide de magnifiques projections à la lumière électrique qui accompagnaient ses récits, un très vif intérêt, le conférencier nous a fait admirer successivement les superbes églises, du style ogival le plus pur, de Bristol, et de ses environs : les ruines branlantes de l'antique abbaye de Gladstone ; les rochers à l'aspect si pittoresque de Plymouth et de Saint-Yves, rochers dont les formes bizarres semblent, à certains endroits, tracées par la main des hommes. Puis diverses vues des îles Scilly, cette contrée favorisée par la nature, où l'on retrouve toute la flore du pays du soleil, ont excité au plus haut point l'admiration du public. Tous ces tableaux, pris sur le vif, s'animaient sous la parole de M. Bellamy, dont la conférence, trop brève au gré des auditeurs, a pris fin à 11 heures moins le quart.

De chaleureux applaudissements ont salué la fin de cette instructive causerie. M. G. Duhamel a remercié et félicité M. Bellamy, en son nom et au nom du *Cercle Polyglotte*, manifestant l'espoir qu'il serait donné bientôt de l'entendre à nouveau.

A L'INSTITUT SÉVIGNÉ. — M. Bonnarie, directeur départemental de l'enseignement primaire, a procédé, hier, à l'inspection de l'Institut Sévigné.

A L'INSTITUT POPULAIRE DE L'EPEULE. — Nous rappelons que M. Dethoore, professeur d'histoire, fera aujourd'hui, à quatre heures et demie, sa conférence sur la Palestine. Il illustrera le récit de son voyage en ces régions attachantes à tant de titres, de projections curieuses et inédites, qui en accroîtront encore le grand intérêt.

Deux amateurs, dont le beau talent est fort apprécié à l'I.P., chanteront quelques morceaux de circonstance, choisis parmi les plus émouvants et les plus célèbres et donneront par là un cachet d'art distingué à cette belle réunion.

On trouve gratuitement des cartes chez tous les dépositaires et au siège de l'I.P., 71, rue Descartes, où l'on peut retenir ses places, moyennant 25 centimes.

LE CONCOURS HIPPIQUE de Roubaix aura lieu cette année les dimanche 12 et lundi 13 juin prochain, à la piste du Bois du Breucq.

DANS LA POLICE. — Par arrêté municipal en date du 16 janvier, ont été nommés agents de 3e classe, les agents stagiaires dont les noms suivent : Jules Devogle, Henri Dhalluin, Jules Masquelier, Valentin Valet, Anatole Herkenrath, Louis Roussel, Julien Deronne et Emile Malaquin.

Arrestation d'une bande de voleurs. — La police de sûreté est parvenue à mettre la main sur une bande de voleurs qui mettait depuis quelque temps Roubaix et les environs en coupe réglée, professant tous les genres de vol, mais plus spécialement le vol au comptoir ou à l'étalage.

Depuis quelques jours, nos agents surveillaient plusieurs jeunes gens, fraudeurs et voleurs, — c'est souvent tout un, — dont plusieurs, malgré leur âge, sont des repris de justice. Samedi matin, le sous-brigadier Ouvelier et les agents Paris, Doutreligne, Chantraine, Willaumez et Averbecke, dénichèrent la bande qui se trouvait attablée dans un estaminet de la rue du Tilleul. L'établissement fut cerné, et pas un individu n'échappa. Neuf jeunes gens, trouvés dans le cabaret, furent amenés au bureau de la sûreté. M. Dequenne, commissaire, s'empressa d'aller faire plusieurs perquisitions dans des endroits où ces individus étaient passés, notamment rue de la Balance, rue de Babylone, et rue du Tilleul. Les recherches du chef de la sûreté furent fructueuses : il trouva beaucoup d'objets de provenance suspecte, des bas, chaussettes, mouchoirs blancs en toile, chemises d'homme, chaussures pour homme et pour femme, sabots, ustensiles de ménage, casseroles en émaillé, ainsi que des allumettes et du café de contrebande.

Jusqu'à présent, l'enquête ouverte par M. Dequenne, a établi la culpabilité de sept individus qui seront mis, lundi, à la dispositon du Parquet. Ce sont : Georges Hennebelle, emballeur, sans domicile fixe ; Gustave Fauvarque, emballeur, 20 ans, sans domicile fixe ; Arthur Bouquenooghe, teinturier, 23 ans, sans domicile fixe ; Léon Hennebelle, tondeur de fils, 17 ans, sans domicile ; Eugène Bésieux, mineur, 17 ans, sans domicile ; Joël Tanghe, boulanger, 16 ans, sans domicile ; Charles Lutau, 19 ans, demeurant à Roubaix.

Toute la bande sera poursuivie sous l'inculpation de vagabondage, fraude, vols et complicité, plusieurs de ces délits étant parfaitement établis.

L'enquête se poursuit en ce qui concerne les deux autres détenus. Les casserolles émaillées ont été reconnues par M. Spriet-Voreux, commerçant, Grande-Rue, et les sabots par Mme Daulmerie, épicière, même rue. De plus, la bande a avoué avoir commis les vols de poules prises dans les fermes des communes environnantes à l'aide d'une ligne munie d'un hameçon.

Une autre piste sérieuse est actuellement suivie.

UNE DESCENTE DE PARQUET. — Le Parquet représenté par M. Davaine, juge d'instruction, qu'accompagnait son greffier, M. Flahaut, est descendu à Roubaix samedi matin, à neuf heures, pour rechercher les causes de l'incendie qui s'est déclaré, le 30 décembre dernier, dans la chapellerie de M. Julien Daulmérie, 69, Grande-Rue.

Le magistrat s'est installé à la Mairie, où il a interrogé dix témoins, parmi lesquels M. Daulmérie. Nous croyons savoir qu'il n'est pas parvenu à établir qu'il y ait eu incendie volontaire.

OUTRAGES A LA POLICE ET REBELLION. — Samedi matin, vers onze heures, un individu se trouvait dans l'estaminet de M. Montens, Grande-Rue. Comme il était ivre, on refusa de lui donner à boire et on le mit à la porte. Là, il menaça de briser la devanture de l'estaminet, ameutant les passants.

Appréhendé par l'agent de police Potier, il se rebella avec une telle brutalité qu'il fallut trois agents pour le conduire au poste. Il fut ligotté et placé sur un camion. Au poste, il a déclaré se nommer Alphonse Duthois, peigneur, âgé de 44 ans, rue des Longues-Haies, 68. Il sera conduit à Lille, lundi matin.

RADIUS FRACTURÉ. — Un apprenti serrurier de l'atelier de MM. Dubois et Georges Devriendt, entrepreneurs, Arthur Vanhoye, 15 ans, rue du Dahomey, 97, à Tourcoing, a eu le radius droit fracturé en transportant un coffre-fort. M. le docteur Dispa, qui a examiné le blessé, lui a ordonné un mois de repos.

LE REPOS DU DIMANCHE. — *Service des pharmacies.* — Dimanche 17 janvier : Pharmaciens de garde : Quartier du Centre, M. Dubois, Grande-Place ; quartier de la Gare, M. Vasseur, rue de l'Alouette.

CHOSE PRÉVUE ! — Comme nous le prévoyions il y a huit jours, il y a eu foule, toute cette semaine, aux magasins de la Maison Chombart-Payen, rue du Bois. On a littéralement pillé les divers rayons appelés à disparaître à la fin de la liquidation, qui, on le sait, cessera à partir du 1er février. A partir de cette date, bien que la maison sera toujours à céder, Mme Chombart s'attachera à développer tout particulièrement les rayons de confections pour dames, de lingerie, de trousseaux et layettes.

Les personnes désireuses de profiter de l'excellente aubaine offerte par cette maison, qui a encore baissé ses prix, déjà si réduits depuis le commencement de la liquidation, feront bien de se hâter. Il n'y a plus que quinze jours.

DENTISTE DIPLOMÉ. — On se rappelle que M. Henry Nauwelaers, qui avait un cabinet dentaire, 5, rue du Collège, à Roubaix, avait, il y a deux ans, dû quitter sa profession, parce qu'il n'était pas diplomé. Cétait cependant un chirurgien-dentiste très habile ; mais la loi était formelle.

Notre concitoyen ne se décourage pas. Il se rendit à Paris, où il suivit, avec assiduité, les cours de la Faculté de médecine, et, après deux ans d'excellentes études, il vient d'obtenir, avec succès, le diplôme de chirurgien-dentiste, et il a rouvert, depuis quelques jours, son cabinet, 5, rue du Collège.

M. Henry Nauwelaers, qui avait déjà une si grande vogue à Roubaix, obtiendra, sans nul doute, dans notre ville, un grand et légitime succès.

Mme Thulliez, « A Jeanne d'Arc », 25, Grande-Place. Exposition de Blanc. 4721d

QUE TOUS CEUX qui sont fatigués de prendre sans résultat des médications pour combattre la constipation ne se désolent pas ! Un emploi régulier du Pain Normal Français les guérira rapidement. *(Voir aux annonces).* 47220

HARPE PLEYEL. — Vente et location. — Représentant pour Roubaix : Marcelli, 3 et 10, rue du Bois ; pour Lille : Mancel. 22697

Le Cérébos augmente la force des aliments. 46979-2

CROIX

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES. — Les membres de la minorité du Conseil municipal rappellent aux électeurs, qu'ils se mettent, comme chaque année, pendant la période de révision des listes électorales, jusqu'au 4 février, à la disposition de ceux qui seraient empêchés de vérifier leur inscription, ou de se faire inscrire. Pour figurer sur la liste électorale, il suffit indépendamment de l'âge exigé par la loi, d'avoir six mois de résidence dans la commune au 31 mars ou d'y avoir fait élection de domicile. Nous ne saurions trop engager les électeurs à exiger un récépissé de leur inscription, qui ne peut leur être en aucun cas refusé.

La minorité.

CLASSE 1903. — *Avis.* — Les jeunes gens de la classe 1903 sont invités, à nouveau, à se présenter à la mairie, pour vérifier leur inscription sur la liste de tirage et formuler leurs réclamations s'ils désirent en faire.

LE PROCES intenté par M. Delsaubieux, maire, à M. Jules Guyot, ancien secrétaire de la Mairie, a eu son dénouement samedi au tribunal correctionnel de Lille. On trouvera plus loin le résumé du jugement qui a été prononcé.

SINGULIÈRE TROUVAILLE. — Deux bras de pompe fixés à une planche ont été trouvés sur la plaine Six et déposés chez M. Henri Planquart, cordonnier, rue du Petit-Boutique.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Emile Debruyne, 24 ans, tourneur, 19, rue de la Makellerie, a eu le médius écrasé par une poulie échappée de ses mains, 8 à 10 jours de repos. Docteur Demoulin.

TROUVAILLE. — Une fillette a trouvé, vendredi matin, place de Croix, une alliance en doublé. On peut la réclamer 24, place de la Liberté, à Roubaix.

LANNOY

FLERS-BOURG

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un serrurier, Jules Callens, demeurant rue de Lannoy, 59, en forgeant s'est donné un coup de marteau sur l'index gauche. Il en est résulté une plaie contuse de la phalangette. L'incapacité de travail sera de quinze jours.

LYS

UNE RÉUNION DES VÉTÉRANS des armées de terre et de mer aura lieu, aujourd'hui, à quatre heures, chez M. Gérard Nuttin, à l'*Union des Trompettes*, rue de Leers. Les jeunes gens libérés du service militaire sont priés d'y assister.

LA FRAUDE. — Les préposés de Douane F. Ponche et C. Vitse, de la brigade de Leers, ont arrêté au pavé de Lys, au lieu dit : « Le Charron », la nommée Clémence Lorreman, 15 ans, bâcleuse à Leers qui portait un pain évidé contenant deux kilogs de café vert de provenance étrangère. La jeune fille a été remise aux gendarmes de Lannoy, en attendant son transfert à Lille.

WILLEMS

LA FRAUDE. — Les préposés de douane, V. Lermigeaux et H. Frigout, ont arrêté à la Croisade Rivet, distante de 800 mètres de la frontière, le nommé Louis Callin, 17 ans, domicilié, rue Saint-Sauveur, à Lille, qui était porteur d'une ceinture et d'un sachet contenant ensemble : 1° 19 kil. de café vert ; 2° 200 gr. de tabac de Moravie ; 3° 120 gr. d'allumettes chimiques, le tout, d'une valeur de 60 francs. Callin sera conduit à Lille.

CYSOING

VAGABONDAGE. — Samedi soir, les gendarmes de Cysoing, ont arrêté sur la route de Bouvines, un nommé Jean-Baptiste Deleury, 57 ans, sans profession ni domicile fixes, pour mendicité et vagabondage. Deleury a déjà subi 18 condamnations pour le même motif.

WATTRELOS

LA PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER AGE. — Nous avons relaté, dans notre chronique des Tribunaux, la condamnation d'une ménagère du Petit-Tourcoing, convaincue d'avoir conservé deux enfants en nourrice sans en faire la déclaration à la Mairie *dans les trois jours*. Nous croyons devoir attirer de nouveau l'attention des intéressés sur l'inconvénient grave qui résulterait de leur négligence.

LA FRAUDE. — Les préposés Malfait et Harmand, de Roubaix, ont arrêté Alois François, 29 ans, ouvrier agricole, demeurant à Mormivillers, qui portait un kilo de tabac, valeur 7 fr. 50.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Emile Staes, forgeron à l'usine Leval, demeurant rue du Ballon, a reçu un coup de mandrin à la jambe gauche. —— Un jeune ouvrier de l'usine Dhalluin-Lepers, Victor Vermeulen, ayant fait un faux pas, tenta de retrouver l'équilibre et, machinalement, s'accrocha à une courroie de métier. Il a eu trois doigts engagés entre le cuir et une poulie et s'est blessé assez cruellement. Cinq jours de repos. Docteur Leroux. —— Un accident très pénible s'est produit à l'atelier de fabrication de taquets de M. Charles Durot. Un ouvrier, J. B. Mies, demeurant rangée Jonville, travaillant à une cisaille mécanique, a eu le pouce et l'index de la main gauche coupés. La phalangette de l'index est perdue, ainsi que celle du pouce. Un mois de repos. Docteur Leclat.

TOURCOING

L'administration des Hospices et la mortalité infantile. — Nous recevons la communication suivante :

De toutes les organisations destinées à combattre la mortalité des enfants du premier âge, la consultation des nourrissons apparaît aujourd'hui nettement comme le facteur le mieux approprié et le plus puissant. L'extension prise par ces œuvres qu'on appelle plus généralement *Gouttes de Lait*, la faveur qui les accueille partout, l'insistance avec laquelle on en réclame de nouvelles ont décidé la Commission administrative des Hospices à agrandir sa ferme de la Bourgogne pour permettre le logement d'un nombre suffisant de vaches, et la production du lait nécessaire à l'alimentation des enfants qui seront appelés à bénéficier de la consultation des nourrissons qui va être établie dans une salle de l'Hôpital civil.

Plusieurs séances du Conseil municipal se sont faites l'écho du projet de la Commission des Hospices lorsqu'il s'est agi de voter les crédits nécessaires à l'érection des bâtiments que l'on est en train de construire à la ferme de la Bourgogne.

L'état avancé des travaux nous permet maintenant d'apprécier l'économie de l'installation. L'étable qui s'élève à front de la rue du Retelet pourra être citée comme modèle, tant elle est conçue avec un rare bonheur de dispositions. Un chemin de fer Decauville séparera les vaches rangées sur deux rangs et favorisera la distribution rapide de la nourriture, tandis que deux autres voies Decauville placées derrière les vaches permettront l'enlèvement facile du fumier. L'air et la lumière abonderont dans l'étable au grand profit du bétail et les auges particulières à chaque vache, empêcheront la contagion qui se produit fatalement quand les bestiaux mangent tous dans une auge commune et que l'un d'eux vient à contracter une maladie infectieuse.

La laiterie qui est adjointe à l'étable mérite tout particulièrement d'attirer l'attention pour le grand rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'organisation de la Consultation des nourrissons, c'est-à-dire la nécessité de donner aux enfants nourris artificiellement, du lait exempt de tous ferments nuisibles. Pour l'aménagement de la laiterie, la Commission des Hospices a résolu les dernières problèmes que la science a posés pour le traitement du lait et il n'est pas sans intérêt d'indiquer à nos lecteurs les précautions infinies qui vont être prises pour laisser au lait toutes ses qualités nutritives.

Dans la plupart des « Gouttes de Lait », le lait distribué a été préalablement « stérilisé », c'est-à-dire porté à une température de 110 degrés environ, afin de détruire tous les ferments qui provoquent chez les enfants du premier âge, la diarrhée infantile et autres maladies non moins terribles. Les récentes communications de l'Académie de Médecine ont démontré qu'il fallait revenir de la confiance exagérée qu'on mettait dans le lait stérilisé. On y tue bien les mauvais ferments, mais on y détruit aussi, par la chaleur même, une grande partie des matières indispensables à la nutrition et à la croissance des nouveau-nés.

On remédie à ces inconvénients par la « pasteurisation ». Cette opération qui consiste à détruire les microbes pathogènes en laissant intacts les léothines indispensables à la nutrition, a le double avantage de conserver au lait toute sa valeur et de lui éviter le goût de cuit que donne la stérilisation.

C'est cette pasteurisation qui sera pratiquée à la Laiterie de la Bourgogne. Son principe est de porter le lait à une température d'environ 70 degrés et de le refroidir ensuite brusquement. Divers appareils mus par la vapeur concourront à l'opération de la pasteurisation. Des machines spéciales empliront automatiquement les biberons, d'autres laveront les biberons qui auront été donnés aux enfants et par mesure de précaution le lait destiné aux nourrissons sera pasteurisé une seconde fois avant d'être livré à la consommation.

Toute cette organisation a été faite sur les données du distingué président des Hospices M. Dron, lequel a visité de nombreuses installations de ce genre dans ces derniers temps, et ce sont les connaissances qu'il a acquises dans ces visites qui ont permis à la Commission des Hospices d'installer une laiterie qui répondra à tous les desiderata de la science moderne, et qui sera un des puissants ressorts de la réussite de cette Consultation de nourrissons pour l'organisation de laquelle nous entretiendrons nos lecteurs dans un de nos prochains numéros.

LES VENTES PUBLIQUES DE DÉCHETS DE COTON. — Nous avons annoncé, en dernière heure, dans notre précédent numéro, qu'un arrêté ministériel venait de régler les conditions des ventes publiques de déchets de coton à Tourcoing.

Voici le texte de ce décret, paru à l'*Officiel* de samedi :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Sur le rapport du directeur du Commerce et de l'Industrie,

Vu les deux premiers paragraphes de l'article 25 du décret du 12 mars 1859, relatif aux ventes publiques de marchandises en gros, modifié par le décret du 30 mai 1863, portant :

« Les lots ne peuvent être, d'après l'évaluation approximative et selon le cours moyen des marchandises, au-dessous de 500 francs.

» Ce minimum peut être élevé ou abaissé, dans chaque localité, pour certaines classes de marchandises, par arrêté du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, rendu après avis de la Chambre de Commerce ou de la Chambre consultative des arts et manufactures » ;

Vu les arrêtés des 30 mai 1863 et 20 août 1883, qui ont

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

M. Barthou et la liberté de l'enseignement

Paris, 16 janvier. — M. Barthou, ancien ministre de l'intérieur a fait ce soir, dans le local de l'Université populaire, rue Saint-Antoine, une conférence sur la question de la liberté de l'enseignement. Après avoir retracé toutes les phases par lesquelles a passé le régime de l'enseignement depuis la Révolution jusqu'à nos jours, M. Barthou s'est prononcé à la fois contre le monopole de l'enseignement par l'Etat et contre la liberté de l'enseignement congréganiste.

L'inhumation de la princesse Mathilde

Paris, 16 janvier. — L'inhumation de la princesse Mathilde aura lieu lundi à 10 heures du matin, en l'église paroissiale de Saint-Gratien. Il n'y aura aucune cérémonie et tout se bornera à la translation du cercueil d'une chapelle dans l'autre. L'impératrice Eugénie, la princesse Clotilde et le prince Louis Napoléon assisteront seuls à cette cérémonie.

L'expulsion d'un député alsacien

Magnifique protestation à Paris

Paris, 16 janvier. — Une magnifique réunion de protestation contre l'expulsion de M. l'abbé Delsor, a eu lieu ce soir à l'Hôtel des Sociétés Savantes, sous la présidence de M. Keller, ancien député d'Alsace-Lorraine. Les patriotes parisiens avaient répondu en masse à l'appel qui leur avait été adressé et c'est devant une salle où l'on s'écrasait littéralement et où on remarquait la présence de M. l'amiral de Cuverville, sénateur et de M. Dansette, député, que M. Keller, d'une voix tremblante d'émotion et d'indignation, a exprimé la douleur profonde de l'Alsace-Lorraine devant l'infamie de M. Combes. M. Marc Sangnier, directeur du *Sillon*, a prononcé ensuite un discours vibrant de patriotisme qui a été maintes fois applaudi.

La Nonciature de Paris

Rome, 16 janvier. — Le *Giornale d'Italia* signale comme un bruit persistant que Mgr Valfro Di Bonzo serait prochainement nommé nonce à Paris.

La grève des ouvriers agricoles

Coursan, 16 janvier. — L'émeute est absolument maîtresse de la ville. Le comité de la grève siège à la mairie. On signale de nombreuses atteintes à la liberté du travail. Le sous-préfet, auquel on demande de les faire cesser, répond tout simplement qu'on n'a qu'à s'entendre avec le comité de la grève. Contrairement à ce qui avait été annoncé, la grève continue à Narbonne où la situation est la même qu'à Coursan.

Les Anglais au Somaliland

Londres, 16 janvier. — Une dépêche officielle communiquée par le *War Office*, donne ce soir les renseignements complémentaires suivants sur le combat de Guiballi (Somaliland). Les Anglais ont fait 215 prisonniers et ont p